



SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DU NORD
Campus Cité Scientifique, Boulevard P. Langevin,
Bâtiment SN5 (Sciences de la Terre)
F-59655 Villeneuve d'Ascq cedex - France
<http://sgn.univ-lille.fr>

Villeneuve d'Ascq le : 27 octobre 2022

Conseil d'Administration
du mercredi 14 septembre 2022,
en visio-conférence

Procès-verbal

Présent(e)s avec voix délibérative : Mmes J. Cuvelier (bibliothécaire-archiviste), R. Duchemin (trésorière), C. Maréchal (adjointe au secrétaire), MM. P. Auguste (président), F. Duchaussois (conseiller), F. Graveleau (secrétaire), B. Poncelet (conseiller), A. Styza (conseiller), M. Swialkowski (conseiller) et D. Torz (rédacteur-en-chef).

Présent(e)s avec voix consultative : Mme G. Guyétant (invitée), MM. B. Crépin (invité), F. Meilliez (directeur) et J.P. Nicollin (invité).

Absents excusés : Mme D. Brice (Présidente d'honneur) et M. H. Coulon (vice-président)

Ordre du Jour :

1 – Préambule:

- a) Adoption de l'ordre du jour
- b) Approbation du compte-rendu de la dernière réunion de CA

2 – Institutionnel :

- a) Adhésions
- b) Finances

3 – Activités :

- a) Partenaires
- b) Excursion SGMB
- c) Hommage à Alain Blieck
- d) Edition
- e) Préservation du patrimoine et collecte d'échantillons
- f) BD Géologie (Projet C. Witt et M. Genge)
- g) Agenda glissant sur 3 ans

4 – Divers :

- a) Questions diverses

La réunion débute à 17h30

1- Préambule

Résolution 1-1 : L'ordre du jour est adopté et le PV du précédent CA est approuvé à l'unanimité.

2-a) Institutionnel – Adhésions

Depuis le précédent CA du 10 juin 2022, neuf nouvelles candidatures d'adhérents (personnes physiques) ont été reçues. Il s'agit de :

- **Pierre ANTOINE** (Directeur de recherches CNRS), présenté par MM. P. AUGUSTE et L. DESCHODT (cotisation seule) ;
- **Baptiste MEIRE** (Ingénieur géologue - BRGM Hauts-de-France), présenté par MM. F. GRAVELEAU et M. PONCELET (cotisation + abonnement) ;
- **Pierre-Gil SALVADOR** (Enseignant-chercheur, UFR de Géographie - Université de LILLE), présenté par MM. L. DESCHODT et O. AVERBUCH (cotisation) ;
- **Rachid OUCHAOU** (Doctorant, Université de LILLE), présenté par MM. F. GRAVELEAU et J.Y. REYNAUD (cotisation + adhésion gratuite pour 2022) ;
- **Aboubakar DIBOUSSE** (Doctorant, Université de LILLE), présenté par MM. F. GRAVELEAU et O. AVERBUCH (cotisation + abonnement gratuit pour 2022) ;
- **Guillaume GOSSELIN** (Enseignant SVT), présenté par MM. B. MEIRE et A. TRENTESAUX (cotisation) ;
- **Maeva BALASSE** (Enseignante SVT), présentée par MM. B. MEIRE et G. BELLINO (cotisation) ;
- **Romain BERNARD** (étudiant, Université de LILLE) présenté par M. P. AUGUSTE et Mme D. POIROT-BOYER (cotisation + abonnement gratuit 2022) ;
- **Alexis RASTIER** (étudiant, Université de LILLE), présenté par Mmes D. POIROT-BOYER et J. CUVELIER (cotisation + abonnement gratuit 2022) ;

2-b) Rapport financier

Au jour du CA, la SGN disposait de **2 669,59 €** sur le compte bancaire et de **41 037 €** sur le livret A. Le bilan des « Dépenses » et « Recettes » est décrit comme suit par la trésorière.

Pour les dépenses :

On ne note aucun mouvement depuis le dernier CA du 10 juin 2022. La totalité des dépenses s'élève donc toujours à **15 492 €**.

Du côté des produits : la totalité des recettes s'élève à 15 857,28 €.

Dans la rubrique « Édition-Communication », pour donner suite à la dernière relance, quelques virements sont parvenus et les abonnements ont généré 1 581 €. Les rentrées liées aux abonnements (EBESCO et autres agences) s'élèvent à 371,33 €. Enfin, 88,95 € correspondent à des ventes de numéros anciens des *Annales* et à un exemplaire hors-série du Règne Minéral : « Les minéraux du Nord-Pas-de-Calais ».

Dans la rubrique « recettes générales », les cotisations individuelles et personnes morales s'élèvent au jour du CA à 1 791€ (dont 385 € de cotisation « personnes morales »). Concernant les laboratoires, le laboratoire LGCgE a réglé 100 € et le laboratoire EEP 250 €. Nous espérons avoir bientôt les fonds correspondant au soutien des deux autres laboratoires (LOG et UMET).

Point sur le budget alloué à SGN-150ans :

À la demande de F. MEILLIEZ, la trésorière a étudié les dépenses réalisées par rapport au budget prévu pour la SGN-150 ans. Le résultat est une faible dépense. En effet, en repartant des années antérieures, nous avons budgété 2 050 € en 2018 et 3 274 € en 2019, auxquels vient s'ajouter la donation de Francis ROBASZYNSKI (1 500 €). La somme prévue pour cet événement était donc de **6 824 €**.

À ce jour, les dépenses d'élèvent à **1 137,57€**, répartis en 447, 65 € pour la séance inaugurale du 11 juin 2021 à LILLIAD et 689,92 € pour le colloque sur l'eau qui s'est déroulé à ARKÉOS-DOUAL.

Il reste donc une somme non négligeable du budget SGN-150 (**5 686,43 €**). F. MEILLIEZ propose d'utiliser une partie de ce reliquat pour réaliser une publication sur les différents événements liés à la SGN-150 ans. P. AUGUSTE propose de son côté qu'une autre partie soit réservée à la prise en charge des frais de déplacement ou d'essence, d'hébergement ou de repas des adhérents SGN qui prennent sur leur temps personnel pour remplir le rôle de guide ou d'animateur lors d'actions SGN. Par exemple, l'excursion SGMB du 19 au 24 septembre 2022 ou le colloque « Givet dans son écrin naturel » le 08 octobre 2022 sont l'illustration concrète de cette « aide à des actions SGN » qui serait mise en place.

P. AUGUSTE demande donc au CA de voter sur la proposition de fermer définitivement la ligne budgétaire SGN-150 ans et d'utiliser le reliquat en partie pour les deux propositions qui viennent d'être présentées.

Résolution 2-1 : Le CA a voté à l'unanimité la dévolution du reliquat du budget SGN-150 ans entre les deux actions proposées : l'édition d'une publication (mémoire SGN -150 ans) et l'aide aux actions SGN.

Enfin, dans la **rubrique E**, les 9 670 € correspondent aux contributions versées par les participants au colloque et excursion AFEQ/SGN du 18 mai 2022. De plus, le Conseil Départemental du Nord et l'INRAP ont attribué chacun une subvention de 1 000 €. **Les recettes** concernant le colloque /excursion sont donc, pour l'instant, de **11 670 €** auxquelles devraient s'ajouter la subvention du Conseil Départemental de la Somme (1 000 €), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (3 500 €) ainsi que celles du Conseil Général des Hauts-de-France (2 295 €) non encore reçues au jour du CA (mais reçue au jour de la rédaction du PV). Le budget « recettes » devrait alors se monter à **18 465€**. Pour les **dépenses**, le budget s'élève à **11 610,43 €** auquel il faut ajouter l'avance versée de 2 210,33 € à « Tourisme SOMME » pour l'hébergement, soit au total : **13 820,76 €**.

3-a) Activités – Partenariats

H. COULON a accueilli au CEREMA le 9 août 2022 F. MEILLIEZ, B. PONCELET et A. STYZA pour une réunion de travail du groupe mandaté. Poursuivant le travail engagé sur la convention de partenariat (présentée au CA du 10 juin 2022), le groupe a réfléchi à la signification du mot « partenariat », aux conditions nécessaires pour son émergence et sa durée limite (suivant les circonstances). À partir des *Annales* et du site Internet SGN, une activité de recherche, réalisée en grande partie par A. STYZA, a permis de lister les partenaires (associations, entreprises, institutions ...) avec lesquelles la SGN a déjà partagé une action, ou serait amenée à en mettre une en place, éventuellement renouvelable. La liste de ces différents partenaires apparaît dans un tableau présenté en Annexe 1.

Ce tableau reprend également dans la première grille les 4 types d'actions définies lors des échanges précédents du groupe de travail : *Observer/ Collecter/ Étudier /Communiquer*. Ce sont des objectifs qui permettront d'évaluer comment la SGN a progressé dans l'action menée en partenariat.

Dans une deuxième grille, les 4 axes de partenariat SGN Terrain/ Diffusion/ Ressources/ Échanges, permettront d'évaluer l'avancée de l'action par rapport aux objectifs. La troisième grille concerne les commentaires. La liste des partenaires dans ce document n'est pas exhaustive et pourra donc être modifiée. Le code de couleur utilisé permet de définir comment la SGN a établi un partenariat avec chacun d'entre eux.

Le groupe de travail est arrivé lors de sa discussion à la nécessité de différencier deux notions : 1) **les chartes de valeurs** partagées dans les démarches respectives des signataires et 2) **les conventions** qui régissent les engagements concrets réciproques autour d'une action définie dans l'espace et le temps, et qui peuvent si nécessaire être renouvelées. Plusieurs exemples de partenariats ont été cités pour illustrer leur utilisation suivant les circonstances.

F. MEILLIEZ a proposé aux membres du CA de relire le document de synthèse du groupe « Partenariats » ainsi que le tableau et de noter dans celui-ci les corrections à apporter. Le tableau doit être terminé pour le dernier CA de l'année avant d'être présenté à l'AG 2023. F. MEILLIEZ et A. STYZA vont expérimenter l'utilisation de ce tableau en octobre avec des personnes morales.

P. AUGUSTE demande aux membres du CA de procéder à un vote sur le principe de ces deux leviers de commande que seraient dorénavant la **charte de valeurs communes** et la **convention** (sur des actions ponctuelles ou répétitives) lors de la mise en place d'un partenariat.

Résolution 3-1 : Le CA a voté à l'unanimité le principe de la **charte de valeurs communes** ou de la **convention** pour la mise en place d'un partenariat.

Pour illustrer ce travail sur les « Partenariats », P. AUGUSTE aborde le sujet de l'exposition « *Patrimoine géologique des Hauts de France* » basée en partie sur le travail d'une étudiante en Master 2, Doreen POIROT-BOYER, adhérente SGN, encadrée par P. AUGUSTE et J. CUVELIER. Cette exposition sera présentée au service Culture de l'Université de LILLE à partir de septembre 2023 si le timing de montage de janvier à juin est respecté. La gestionnaire des collections virtuelles et physiques de UniLaSalle Beauvais est d'accord pour prêter des objets pour l'exposition et pour accueillir celle-ci ensuite au sein de son établissement (puisque l'expo se veut itinérante). Une convention devra donc être mise en place. Cette expo étant pilotée dans le cadre d'un master universitaire par deux membres d'une équipe de recherche du laboratoire EEP, eux-mêmes membres de la SGN, le souhait de P. AUGUSTE est que cette dernière se positionne en tant que gestionnaire administratif en complément de l'aspect technico-pratique qui sera mis en place à l'espace culture. Le cadre de cette exposition serait donc un bon exercice pour essayer, grandeur nature, la mise en place d'une convention pour le prêt de matériel par UniLaSalle Beauvais et l'organisation de décentralisation de l'expo suivant le dispositif qui vient d'être présenté par le groupe « Partenariats ».

L'opération de décentralisation de l'exposition « patrimoine géologique des Hauts-de-France » permettra à différents lieux de l'accueillir : universités, centres d'animations de réserves naturelles, établissements scolaires, mairies ...

3-b) Activités – excursion SGMB (18 au 25 septembre 2022)

Ce sont douze personnes venues de Bretagne (3 ex-géologues professionnels et 9 amateurs) avec trois véhicules particuliers qui participeront à cette excursion encadrée par des guides et animateurs bénévoles SGN. Le programme a été élaboré et présenté par F. MEILLIEZ pour les différentes excursions et visites proposées par la SGN à la SGMB du 19 au 24 septembre.

F. MEILLIEZ a remercié tous ceux qui animeront bénévolement ces différentes journées et proposé qu'à son tour la SGN envisage un séjour géologique d'une semaine en Bretagne avec le concours de la SGMB dans les prochaines années.

3-c) Activités – Hommage à Alain Blicck

Le programme est prêt pour la journée mais l'annonce d'une grève de la SNCF pour le 29 septembre peut poser un problème pour le retour de certains intervenants qui viennent en train et hésiteront peut-être à se déplacer. La séance se tiendra donc en présentiel et en Visio (avec ZOOM pour les intervenants qui ne peuvent se déplacer). P. AUGUSTE ajoute qu'il n'y aura pas de streaming. Un enregistrement de la journée sera effectué et mis ensuite en ligne sur la chaîne YOUTUBE (<https://www.youtube.com/channel/UC3DqFQsuY8yil4HxUU8KcQQ>) de la SGN.

3-d) Activités – Editions

D. TORZ a présenté le sommaire provisoire, presque définitif, du futur Tome 29 des *Annales*. Il doit rendre tous les articles à la PAO fin septembre. Pour le dossier de demande envoyé à PERSÉE, portail numérique de l'ENS de Lyon, où les *Annales* de 1875 à 2009 seraient mises en ligne, il n'y a toujours pas de réponse. Il en est de même pour le dossier de demande pour la plateforme PEREN qui sera le nouveau portail numérique de l'Université de LILLE en remplacement d'IRIS, et sur lequel les *Annales* depuis 2010 devraient dorénavant être mises en ligne.

3-e) Activités – Préservation du patrimoine et collecte d'échantillons.

Un projet de création d'une réserve naturelle comprenant la côte du Calvados a été monté par la DREAL Normandie. Ce projet a pour objectif de créer une zone de protection pour le patrimoine naturel tant biologique que géologique. Une enquête publique a été lancée fin août et se clôturera le 16 septembre.

P. AUGUSTE a pris position à titre personnel sur le sujet, mais il a souhaité aussi, en tant que président de la SGN, que notre Société, par l'intermédiaire de son CA élu qui représente les adhérents SGN, prenne position et réponde à cette enquête. Un vote sera donc proposé sur l'acceptation du texte finalisé comme contribution à l'enquête. À partir des différentes réponses des membres du CA reçues par mail, à sa demande, pour donner leur avis sur ce sujet, P. AUGUSTE a rédigé une première version d'un texte de synthèse qui a été jointe aux documents de travail envoyés aux administrateurs. L'objectif aujourd'hui est d'obtenir l'accord du CA pour le finaliser et de l'entériner avant la mise en ligne publique de la version définitive. P. AUGUSTE tient à ajouter que ce projet de réserve naturelle des Côtes du Calvados a vocation à faire jurisprudence et doit être bien lu et compris de chacun.

Par suite des réticences exprimées par certains administrateurs sur l'interdiction notamment des collectes de minéraux et fossiles qui peut être appliquée dans la mise en place de la réserve naturelle, P. AUGUSTE demande à G. GUYETANT si elle a des éléments à apporter sur ce projet de réserve du Calvados. G. GUYETANT

représente le CEN des Hauts-de-France. Elle est invitée au CA de la SGN mais n'en est pas membre. Par ailleurs, le CEN, co-animateur du plan d'action patrimoine géologique des Hauts-de-France n'a à ce jour pas déterminé de position officielle sur le sujet. De fait, G. GUYETANT ne peut que répondre aux questions posées par le CA de la SGN et éclairer les discussions au regard de son expérience au sein du CEN. À une question de M. SWIALKOWSKI qui lui demande quelle sera, concrètement, la position du CEN si on lui propose de faire partie du comité consultatif de ce projet, G. GUYETANT rappelle que nous sommes dans le cas présent sur la réserve naturelle de Normandie et qu'un gestionnaire a déjà été pressenti (même s'il n'est pas encore désigné). C'est par décret d'État que cette réserve naturelle nationale sera créée et c'est le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (appellation depuis 2022), qui instaurera le comité consultatif de gestion. C'est au moment où la DREAL va réfléchir à la mise en place de ce comité de gestion que les personnes et les structures qui désirent en faire partie devront se manifester. Le comité de gestion a des règles très strictes et un fonctionnement très cadré. Par exemple, des collèges seront mis en place pour représenter l'État, les administrations et collectivités, ou encore les usagers et les gestionnaires. Un collège d'expertise lié au patrimoine de la réserve (géologique, biodiversité littorale, érosion, sécurité...) sera également défini. Dans certains cas, quand cela est nécessaire, le préfet qui convoque le Comité de gestion peut inviter des structures et experts extérieurs au comité. Le fonctionnement du comité de gestion peut donc s'adapter suivant les circonstances pour travailler en bonne intelligence à la résolution des problèmes liés à la vie de réserve.

G. GUYETANT rappelle aussi que dans le cas de la Normandie, il y a eu communication et beaucoup de concertations, et que ce sont aussi les avis locaux qui ont été sollicités en priorité comme les associations et structures locales, les usagers ou les universitaires connus, ce qui est normal. La notion de réserve naturelle n'étant pas toujours bien claire pour beaucoup, il est nécessaire de bien comprendre ce qu'elle représente sur le fond avant de la commenter et critiquer. En aucun cas, on ne peut la limiter à la seule interdiction de collecte.

Pour compléter ce qui vient d'être expliqué, F. MEILLIEZ, en tant que représentant SGN au comité de gestion de la réserve naturelle régionale de Vireux-Molhain et à celui de la réserve nationale de la Pointe des Ardennes françaises et aussi en tant qu'enseignant de géologie appliquée et de géotechnique, apporte un autre exemple pour montrer le rôle important d'une réserve naturelle et de sa protection gérée par le comité de gestion. Il cite le cas du site du talus de schiste du « Mur du douanier » localisé à la frontière entre Treignes (Belgique) et Vireux-Molhain (France). La partie qui est abîmée est celle qui a été touchée par la collecte en masse de fossiles rares et précieux (notamment pour l'étude sur site et la protection du patrimoine paléontologique : trilobites, brachiopodes...). La partie qui n'a pas été touchée ne s'abîme pas malgré qu'elle soit soumise à l'érosion. Les comités de gestion se réunissent deux fois par an et traitent systématiquement de la façon dont la réserve naturelle doit être préservée et entretenue. Dans le cas présent ce sera, par exemple, remettre en état les poteaux, la signalétique et stabiliser un talus qui a tendance à glisser.

G. GUYETANT tient à souligner que le projet de réserve naturelle des côtes du Calvados est beaucoup plus souple que ceux qui ont déjà été instaurés et notamment par la mise en place de conventions qui seront possibles entre le gestionnaire et des associations ou des structures pour construire ensemble un projet avec un objectif scientifique ou pédagogique structuré et justifié. La gestion

d'une réserve naturelle est très lourde et il faut du temps parfois pour que le comité de gestion réponde à des demandes d'autorisation, si elle veut bien les donner, car il y a quand même une volonté justifiée de limiter les prélèvements sur un site protégé.

Au terme des échanges, M. SWIALKOWSKI demande qu'une phrase soit rajoutée au texte de la SGN pour exprimer le 1) retour, qu'il soit positif ou négatif, des demandes d'autorisation de collecte et 2) la mise en place éventuelle d'un cahier des charges. G. GUYETANT propose une formulation qui est discutée.

P. AUGUSTE propose au CA de voter pour la version finalisée.

Résolution 3-2 : Le CA a voté à l'unanimité le texte rédigé par Patrick AUGUSTE (avec l'ajout d'une phrase) donnant la position de la SGN dans la création de la réserve naturelle des falaises jurassiques du Calvados (cf Annexe 2).

À la demande de G. GUYETANT, le texte rédigé par la SGN sera communiqué auprès du CEN des Hauts-de-France.

3-f) Activités – BD géologie (projet de C. Witt et M. Genge)

Une demande de participation financière de la SGN a été faite pour le projet d'édition d'une bande dessinée sur la géologie pédagogique destinée à un jeune public. Pour ce projet, il faudra nécessairement une convention. La participation de la SGN doit être bien identifiée par un logo par exemple. P. AUGUSTE précise que la SGF participerait également au financement, et peut-être le labo LOG. Des précisions manquant encore autour de ce projet en l'état actuel, son étude sera remise à un prochain ordre du jour de CA.

3-g) Activités – Agenda glissant

F.M. propose de discuter d'un agenda glissant pour les 3 prochaines années afin de maintenir le CA au courant des événements et projets à venir.

Le prochain CA aura lieu le **vendredi 02 décembre** en matinée au bâtiment SN5 de l'Université de LILLE. L'après-midi sera consacré au séminaire des labos qui sera suivi du pot pour la Sainte-Barbe.

Un CA préparatoire à l'AG 2023 aura lieu le **mercredi 1^{er} février 2023**.

L'AG 2023 est fixée au **1^{er} mars 2023**. Le lieu d'accueil n'est pas encore défini car les nouveaux locaux du CAUE du Nord (initialement pressentis pour cela), ne sont pas terminés. F. MEILLIEZ souhaite qu'une assemblée générale soit l'occasion d'aller dans différents territoires de la région des Hauts-de-France. Cela demande toutefois une salle adaptée (pour la projection et l'accueil des adhérents) ainsi que la prévision d'une visite d'exposition commentée, ou d'une mini-excursion pour l'après-midi.

Pour 2024, un projet d'AG à Saint-Quentin sous la houlette de François DUCHAUSSOIS pourrait être mis en place.

4) Questions diverses

Aucune question des membres du CA.

La séance est levée à 20h00.

C. Maréchal (secrétaire-adjointe)

ANNEXE 1 - CONVENTION DE PARTENARIAT

ASSOCIATIONS	Grille d'objectifs à partager				Grille d'évaluation POUR la SGN				COMMENTAIRES
	ACTIONS				AXES DE PARTENARIAT SGN				
	Observer	Collecter	Etudier	Communiquer	Terrain	Ressources	Diffusion	Echanges	
Associations géologiques									
BDEG Lille : Bureau des Etudiants de Géosciences – Lille									
AFEG : Association Française pour l'Etude du Quaternaire									
AGA : Association Française pour l'Etude des Sols									
AGBP : Association des Géologues du Bassin de Paris									
ASF : Association des Sédimentologues Français									
APF : Association Paléontologique Française									
Falaises de Craie									
Geologica Belgica									
GFC : Groupe Français du Crétacé									
GFE : Groupe Français d'Etude du Jurassique									
GFJ : Groupe Français de Géomorphologie									
GFP : Groupe Français du Paléozoïque									
SGF : Société Géologique de France									
SGMB : Société Géologique et Minière de Bretagne									
I.U.G.S. International Union of Geological Sciences									
Associations de Sciences Naturelles									
FFSN : Fédération Française des Sociétés de Sciences Naturelles									
AFBG : Association des Professeurs de Biologie et Géologie									
Jurassica									
SESNE : Société d'Etude des Sciences Naturelles d'Elbeuf									
SHNA : Société d'Histoire Naturelle des Ardennes									
Ecologie, Environnement, Citoyenneté, Philanthropie									
SSAAL : Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille									
ALEA : Association l'Esprit d'Archimède									
Amitié de Wilvaux									
Association Fort de la Crèche									
CPIE Châlves des Terribles									
CPIE Flandre maritime									
MRES : Maison régionale de l'Environnement et des solidarités									
Associations professionnelles									
UNICEM : Union Nationale de Industries de Carrières et Matériaux de construction									
CCI Hauts-de-France									
CAUE du Nord : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord									
UR-CAUE-Hdf									
ACOM France									
Pierres et Marbres de Wallonie									
SIM : Société de l'Industrie Minière									
INRAP									
ENTREPRISES									
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières / Unité Territoriale Abris-Mines (UTAM) du Nord									
CDP Consulting									
Solmanche Bachy									Adhésion : 2011-2019
Groupe CB (Carrières du Boulonnais)									
STB Matériaux									
Total									
Valétudes									
INSTITUTIONS									
Institutions universitaires : recherche, enseignement									
Académie de Lille									
CNRS : Conseil National de la Recherche Scientifique									
Université de Lille									
Université de Mons									
Université de Namur									
Université Beauvais									
Groupe I.S.A.									
IMT-Nord-Europe (Douai)									
Musées et centres de culture scientifique									
Musée d'Histoire Naturelle de Lille									
Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris									
Patrimoine Géologique National									
I. R. S. N. B.									
FDS : Forum Départemental des Sciences									
PLUS : Palais de l'Univers et des Sciences									
Musée des Minéraux, Roches et Fossiles des Ardennes									
Médiathèque de Cambrai									
Patrimoine Géologique – Réserves Naturelles									
CENPAC : Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais									
Réserve naturelle régionale de Cilly									
Réserve naturelle régionale de Mimosycoques									
Réserve Naturelle Nationale de Vireux-Molhain									
Parc Naturel de la Pointe de Givet									
Collectivités Territoriales									
Région Hauts-de-France									
Conseil départemental du Nord									
Conseil départemental du Pas-de-Calais									
Conseil départemental de l'Alsace									
Conseil départemental de l'Oise									
Conseil départemental de la Somme									
Agences de l'Eau Artois Picardie									
MEL, CC-Douai									
Villes de Givet, Villeneuve d'Ascq, Cattenières,									
Services de l'État									
CEREMA : Centre d'études et d'Expertises sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement									
DREAL Hauts-de-France : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement									
DOTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer									

ANNEXE 2

CONTRIBUTION SGN A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CREATION DE LA RESERVE NATURELLE DE NORMANDIE DES COTES JURASSIQUES DU CALVADOS

La protection du patrimoine géologique national est nécessaire afin de transmettre aux générations futures des sites d'importance remarquable qui ont fortement contribué aux développements des connaissances scientifiques. Sur ce principe, la Société Géologique du Nord, société savante créée en 1870, regroupant 200 membres physiques et moraux, apporte tout son soutien aux projets de création de réserves nationales. Notre société est impliquée depuis de nombreuses années dans la mise en place de structures nationales et régionales visant à préserver et mettre en valeur le patrimoine géologique, en particulier dès 1997 et l'organisation des Journées Régionales du Patrimoine Géologique, et la création du Comité Régional du Patrimoine Géologique, dont plusieurs membres de la société font partie.

Nous avons donc souhaité apporter notre contribution à la consultation publique, pour la création d'une réserve permettant la protection des falaises jurassiques du Calvados, qui présentent notamment une faune fossile remarquable.

Notre Société est bien sûr très favorable à l'instauration de cette réserve, qui permettra sans aucun doute une meilleure protection des spécimens pouvant être récoltés sur les sites protégés en vue de leur étude scientifique et leur présentation au plus grand nombre. La création d'une telle zone protégée concernant la falaise mais aussi son assise, est nécessaire, elle ne concerne d'ailleurs pas que le géopatrimoine mais également tous les écosystèmes qui y sont présents, éléments indissociables.

La question pourrait être posée quant au ramassage des pièces libérées sur l'estran, la destruction d'une grande partie de celles-ci sous l'action de l'eau et du vent s'avérant inéluctable. Cette récolte, occasionnelle, pouvant être encore réalisée, est trop souvent confondue avec le prélèvement directement au pied voire dans la falaise, confusion utilisée alors pour justifier un soi-disant risque de disparition des fossiles. Au-delà de la collecte menant à une collection souvent privée mais aussi dans plusieurs cas transmis aux universitaires et conservateurs des musées d'histoire naturelle pour étude et valorisation, il existe ainsi une réelle « industrie » du pillage des sites, très souvent en dépit des lois et de la sécurité des personnes. Il est ainsi navrant de voir ces fossiles « sauvés » de la destruction finir sur les sites de vente en ligne à des sommes parfois élevées, même si des collections seront à terme léguées à des musées, ceci justifiant par ailleurs la recherche exagérée de ces vestiges du passé.

Le projet prévoit clairement (article 7) que l'extraction de fossiles issus de la zone protégée sera possible, par l'établissement d'un projet scientifique et/ou éducatif et pédagogique. Il n'y a donc pas un arrêt définitif de l'accès à ces falaises, mais celui-ci doit demeurer raisonnable et justifié.

Les « amateurs », opposés par facilité et méconnaissance aux « scientifiques », concept parfois malvenu dans le cadre par exemple des professeurs de Sciences de la Vie et de la Terre, peuvent bien évidemment trouver en ce projet une restriction notable à leur passion. Mais une nécessaire remise en question de l'objectif même d'enrichir une collection s'impose de par l'augmentation de la destruction de ce patrimoine naturel par les préleveurs souvent en groupes très organisés. A ce titre, les associations régionales, incluant la notion de géopatrimoine dans leurs axes d'intervention, se doivent de jouer un rôle prépondérant voire d'intermédiaires avec les gestionnaires des sites protégés par décision de l'état. La Société Géologique du Nord compte en son sein des amateurs, tous de par ses statuts développant une action déontologique vis-à-vis de ce patrimoine mondial de l'humanité, mais des minéraux qui font également l'objet d'une démarche similaire à celle menée pour la récupération des fossiles.

Historiquement, il est intéressant de comparer cette restriction d'accès à la libre récupération des fossiles à ce qui se passait il y a plusieurs décennies dans le monde de l'archéologie, où fort curieusement les mêmes arguments étaient avancés pour justifier le « sauvetage » de vestiges du passé de nos civilisations. Une levée de bouclier s'était faite, dénonçant les lois liberticides. Depuis, toute opération archéologique doit en effet être autorisée par les entités adéquates. Des amateurs éclairés peuvent toujours effectuer des prospections et récupération de témoignages archéologiques. Au moins dans cette discipline, les choses ont évolué permettant la sauvegarde, l'étude puis la présentation au grand public des résultats acquis par ces vestiges archéologiques.

Ce projet de réserve peut permettre justement d'évoluer dans ce sens pour le domaine du géopatrimoine.

La SGN estime enfin que la réussite de cette réserve naturelle repose sur la mise en place d'un dialogue ouvert, courtois et responsable entre les différentes parties : autorité de classement, gestionnaires et usagers.

Le Conseil d'Administration de la Société Géologique du Nord

Le 14/09/2022